



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déversement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INVER Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 44/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)
Assainissement autonome communal (IIb)
Assainissement transitoire (III)

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
 existante, adjugée ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier
 privée, à déclasser

Autres problématiques

Déversement - Exhaure
 Station de pompage

Bassin d'orage
 existant, adjugée ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eau souterraine (Mise à jour : 17/06/2005)
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (IIa)
 Prévention éloignée (IIb)
 Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)
 Navigable 1er catégorie, 2ème catégorie
 3ème catégorie, non classé, Cours voûts

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

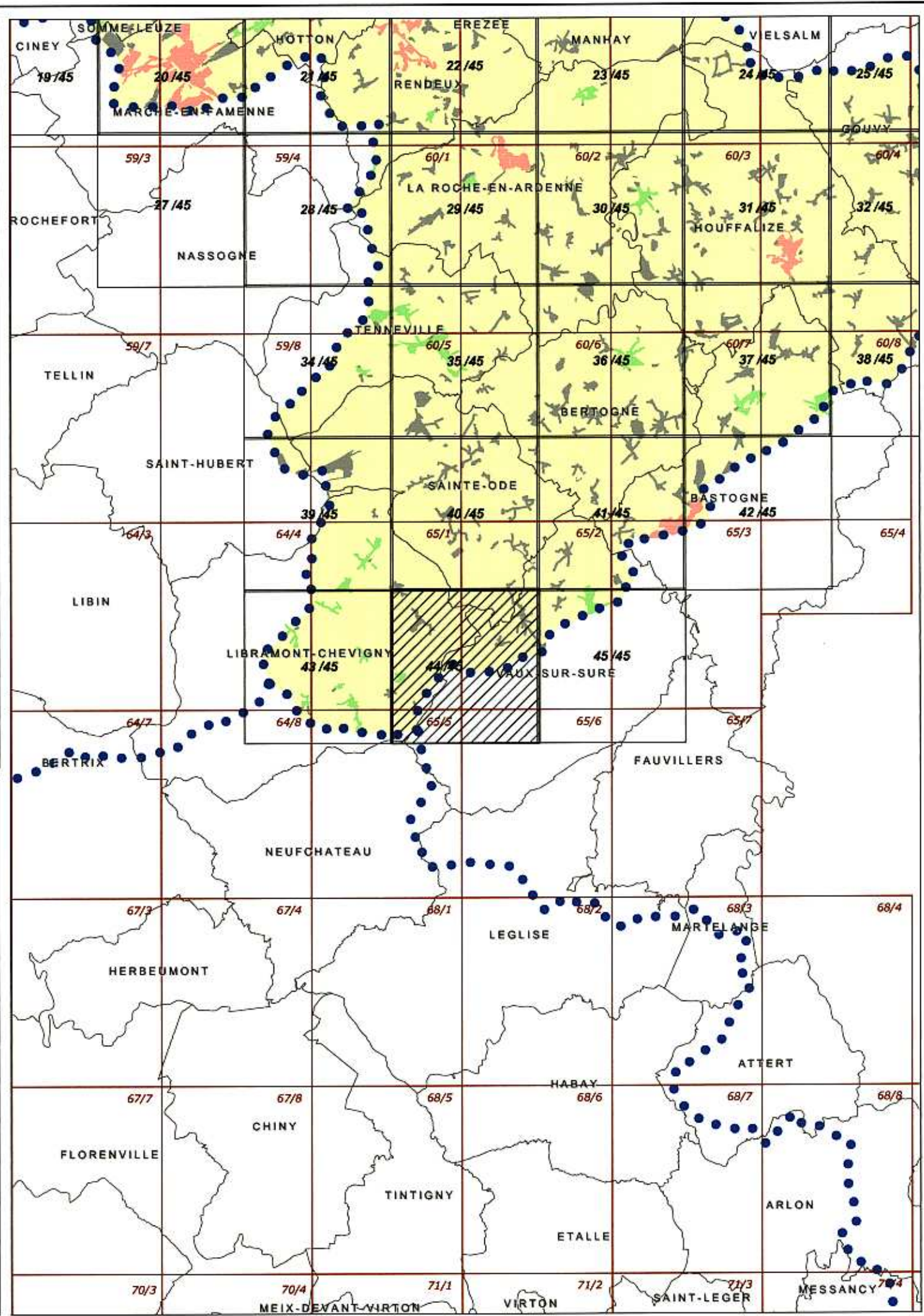
Limite naturelle
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGRNE
 Plan de secteur (Mise à jour : 01/11/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'ont pas en leur responsabilité de la DGRNE.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 01/01/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des écarts de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
 Traitement des données : CGA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be